



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° ...2.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de Communes des Aspres
Allée Capdellayre – BP11
66301 THUIR CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Ligue de l'Enseignement des Pyrénées-Orientales
1 Rue Michel Doutres
66000 PERPIGNAN

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
Organisation administrative et pédagogique des activités éducatives et de loisirs sur le territoire intercommunal des Aspres
- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :21/07/2017...
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :12.....mois.
- Montant du marché public ou de l'accord-cadre + Avenant n°1 :
 - Montant TTC : ...482 003,86 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Compte tenu de la suspension d'un directeur de service agent de la Communauté, qu'il convient de remplacer sur le poste par renfort de personnel à la charge du prestataire, sur le service Alsh extrascolaire THUIR maternel

Compte tenu de l'augmentation du taux de fréquentation nécessitant le renfort de deux contrats CEE à la charge du prestataire, pour le respect des quotas d'encadrement qui s'imposent, sur l'ALSH extrascolaire maternel THUIR

Compte tenu de l'augmentation du taux de fréquentation nécessitant le renfort d'un contrat CEE à la charge du prestataire, pour le respect des quotas d'encadrement qui s'imposent, sur l'ALSH périscolaire THUIR primaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

662466004920175124-7017Avzongpeds-A0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2017

Compte tenu que l'ensemble de ces dispositions modifie le montant prévisionnel,

Le calcul ainsi modifié tient compte des nouveaux effectifs mis à disposition des services, et re-calibre les coûts de fonctionnement de chacun des secteurs d'activités,

Il est convenu d'établir un avenant au dit marché, sur la base des précisions suivantes :

1° ALSH (extrascolaire)

Les dotations financières à apporter aux structures EXTRASCOLAIRES sont modifiées au regard des dispositions énoncées ci après :

❖ AJOUT A COMPTER DU 23 OCTOBRE 2017 :

- ☐ Le poste de direction de l'ASLH MATERNEL EXTRASCOLAIRE (mercredi et vacances) THUIR est assumé par le prestataire. De ce fait 1 poste de direction adjointe est à ajouter au décompte ALSH THUIR Maternel
- ☐ Augmentation du taux de fréquentation de l'ALSH maternel et primaire imposant un renfort occasionnel d'encadrement par 2 contrats d'animateurs CEE sur les ALSH extrascolaires en question,

Il est convenu que l'augmentation de ce poste est portée à 1,70%, soit :+ 6 419,92.....€

Il est convenu la modification de la tarification des services, telle que ci-dessous :

ALSH (Extra scolaires)	PRIX JOUR / OUVERTURE	PRIX HEURE / ENFANT
Thuir Mercredi maternel	655,70 €	1,87 €
Thuir Mercredi primaire	508,80 €	1,37 €
Thuir Vacances maternel	649,10 €	1,80 €
Thuir Vacances primaire	513,10 €	1,29 €
TROUILLAS Mercredi (M+P)	382,61 €	1,93 €
TROUILLAS vacances (M+P)	421,40 €	1,36 €
BROUILLA - St JEAN (M+P) mercre	493,50 €	1,60 €
BROUILLA - St JEAN (M+P) vacan	536,71 €	1,46 €

Nombre de jours d'ouverture prévus	Montant cycle Facturable (Jours d'ouvertures)	Nombre d'heures prévi cycle 5	Montant annuel Facturables (heures)	TOTAL FACTURABLE CYCLE
36	23 605,20 €	10368	19 388,16 €	42 993,36 €
36	18 316,80 €	13824	18 938,88 €	37 255,68 €
58	37 647,80 €	17632	31 737,60 €	69 385,40 €
58	29 759,80 €	25520	32 920,80 €	62 680,60 €
36	13 773,96 €	5760	11 116,80 €	24 890,76 €
58	24 441,20 €	18560	25 241,60 €	49 682,80 €
36	17 766,00 €	10080	16 128,00 €	33 894,00 €
58	31 129,18 €	20880	30 484,80 €	61 613,98 €

382 396,58 €

	TEMPS PARTIEL 25/35°
FOURQUES et passerelle	26 449,20 €

	facturation mensuelle	facturation annuelle
1/12	2 204,10 €	12/12ème 26 449,20 €

26 449,20 €

Cout total facturable :408 845,78 €.....

Il est rappelé que la facturation à établir est fonction du nombre d'heures effectuées, tel que précisé dans la décision d'attribution du marché initial n°46/2017.

2° TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Conforme à l'avenant n°1 Inchangé

Cout total facturable :0..... €

3° PERISCOLAIRE MATIN SOIR THUIR

Les dotations financières à apporter aux structures PERISCOLAIRES MATIN SOIR sont modifiées au regard des dispositions énoncées ci-après :

❖ AJOUT A COMPTER DU 6 NOVEMBRE 2017 :

- ☐ Augmentation du taux de fréquentation de l'ALSH périscolaire THUIR primaire imposant un renfort d'encadrement par 1 contrat d'animateur CEE, 2 heures par jour scolaire.

Il est convenu que l'augmentation de ce poste est portée à ...+ 8,62....%, soit :-+ 6 855,80.....€

Il est convenu la modification de la tarification des services, telle que ci-dessous :

Temps Périscolaires (matin-soir)	PRIX JOUR / OUVERTURE	PRIX HEURE / ENFANT	Temps Périscolaires (matin-soir)	Nombre de jours d'ouverture prévus (lundi/mardi/mer/ jeudi/vendredi)	PRIX JOUR / OUVERTURE	Montant Facturable (Jours d'ouvertures)	Nombre d'heures réelles	PRIX HEURE / ENFANT	Montant Facturables (heures enfants)	TOTAL FACTURABLE LE CYCLE
Thuir Prim Ferry - matin soir	196,60 €	0,69 €	Thuir Prim Ferry - matin soir	144	196,60 €	28 310,40 €	21560	0,69 €	14 876,40 €	43 186,80 €
Thuir Prim Jean Jaures - matin - soir	196,60 €	0,94 €	Thuir Prim Jean Jaures - matin - soir	144	196,60 €	28 310,40 €	15890	0,94 €	14 936,60 €	43 247,00 €
										86 433,80 €

Cout total facturable : 86 433,60€..... €

Il est rappelé que la facturation à établir est fonction du nombre d'heures effectuées, tel que précisé dans la décision d'attribution du marché initial n°46/2017.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI

Montant de l'avenant ALSH :

- Montant TTC :+ 6 419,92...€.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...+..1,60.....%...
- Cout total de la mission : 408 845,78.....€

Montant de l'avenant TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES :

- Montant TTC :0€
- % d'écart introduit par l'avenant : ...0%.....
- Cout total de la mission : 0€

Montant de l'avenant PERISCOLAIRE MATIN/SOIR :

- Montant TTC :+ 6 855,80 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : +...8,62...%.....
- Cout total de la mission :86 433,80.....€

Nouveau montant du marché public :

- Montant TTC : ..495 279,58... €.....au regard des couts du personnel rattaché au prestataire pour l'exécution de sa mission, à appliquer à compter du 27 Octobre 2017 pour les accueils extrascolaires et 6 novembre 2017 pour les accueils périscolaires.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M.Patrick MARCEL, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement	PERPIGNAN le 21/11/2017	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A :THUIR..... , le13 Novembre 2017

Signature

René OLIVE, Président, représentant du pouvoir adjudicateur



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

APERPIGNAN....., le24/11/2017.....

Signature du titulaire,


Ligue de l'Enseignement
Fédération des Pyrénées Orientales
1 rue Michel Doutrès - 66000 PERPIGNAN
Tél: 04 68 08 11 11
foie66@laligue66.org - http://laligue66.org/
Siret: 776 190 563 00028 - APE 9499Z

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

